



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique implémentée depuis: 2009

Création du site Internet « mon-enfant.fr »

Une pratique de la Caisse nationale des allocations familiales

Lauréat, prix de l'AISS des bonnes pratiques – concours Europe 2010

Caisse nationale des allocations familiales
France

Résumé

La France est le pays européen qui compte le plus fort taux de natalité: 834 000 naissances et une fécondité de 2,07 par femme. La clé de la politique française d'accueil du jeune enfant est la flexibilité du libre choix des familles pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) met à la disposition du public un outil concourant à la mission d'intérêt général qui relève de sa compétence. Afin de faciliter la vie des parents, elle propose un service inédit : un site Internet exclusivement dédié à l'accueil des enfants, www.mon-enfant.fr

Pour la première fois en France, un seul et même site regroupe toutes les informations sur les solutions de gardes existantes partout en France. Il sera prochainement complété par une mise à jour des places disponibles.

Les CAF répondront encore mieux aux demandes d'informations: Conseiller, orienter, aider et trouver la solution sont les objectifs de www.mon-enfant.fr dont on peut souhaiter qu'il devienne le site de référence pour les parents.

Notre site sera bientôt intégré au portail de l'Alliance européenne pour les familles.

CRITÈRE 1:

Quel(le) était le problème/la question/le défi que la bonne pratique a permis de résoudre/relever?

La caractéristique de la politique familiale française est sa flexibilité et le concept de "libre choix" des familles en matière d'accueil du jeune enfant. Si les parents peuvent choisir d'élever eux-mêmes leur enfant au domicile, ils peuvent aussi choisir d'avoir recours à un autre mode d'accueil. 85 pour cent des familles bénéficient de prestations d'accueil du jeune enfant.

En France, l'activité professionnelle des femmes n'est pas l'ennemie de la fécondité. Si les femmes ou les hommes qui choisissent de rester à la maison bénéficient d'une prestation mensuelle de 552,71 euros (la Paje), une allocation de base d'un montant minimum de 177,95 euros (et dont le montant est plus élevé selon le niveau de revenus) est accordée aux familles qui choisissent d'autres modes d'accueil : assistants maternels (21 pour cent), les crèches (10 pour cent), garde à domicile (2 pour cent), les grands parents, l'école maternelle ou tout autre moyen.

Pour faciliter cette liberté de choix, la CNAF met à disposition des familles et de ses partenaires une offre de service nationale dans la perspective d'améliorer l'information des familles sur leurs droits et faciliter leur recherche d'un mode d'accueil. C'est l'objectif du site web: www.mon-enfant.fr.

CRITÈRE 2:

Quels étaient les principaux objectifs et les résultats attendus?

La CNAF a placé l'accueil du jeune enfant au premier rang des priorités de sa politique familiale. Elle a mis en place des modalités de financements des structures d'accueil qui, avec le concours des collectivités territoriales, permettent d'accroître le réseau d'accueil. Ces structures sont toutes recensées dans le site qui présente :

- 10 125 établissements d'accueil collectif du jeune enfant;
- 2 461 relais assistants maternels;
- 814 lieux d'accueil enfants parents;
- 16 039 accueils de loisirs.

Les coordonnées des assistantes maternelles ayant donné leur accord pour figurer sur le site sont en ligne dans 45 départements (en cours de montée en charge). L'objectif du site est d'améliorer l'information des familles et faciliter la recherche d'un mode d'accueil (individuel ou collectif) en leur proposant une information personnalisée et ce, 24 heures sur 24, quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Les familles disposent aussi d'un simulateur de coût pour l'accueil collectif.

A terme, le site sera enrichi d'un outil de simulation du droit à la Prestation d'accueil du jeune enfant. En outre, il proposera en temps réel des renseignements sur les places disponibles. Les familles disposeront ainsi d'un outil d'aide à la décision leur permettant d'effectuer le choix le plus approprié au regard de leur situation et du contexte local.

Cette nouvelle offre de service devrait également contribuer à alléger l'accueil physique ou téléphonique des familles par les caisses d'Allocations familiales.

CRITÈRE 3:

Quelle a été l'approche ou la stratégie innovante suivie pour atteindre les objectifs?

La branche famille s'est mobilisée pour cet ambitieux projet dans l'objectif de faciliter la vie des familles dans leur quotidien. Tous les acteurs nationaux et locaux de la petite enfance et de la jeunesse y ont participé. On peut souligner l'importance du partenariat au niveau local dans la réussite de ce projet.

Une rubrique destinée aux initiatives locales sera créée afin de renseigner les internautes sur le nombre de structures répertoriées dans le site et valoriser les actions mises en oeuvre par les partenaires locaux.

La mise en place d'indicateurs statistiques sur l'utilisation des différentes fonctionnalités du site permettra aux partenaires de disposer d'éléments de pilotage.

Le savoir-faire et l'expérience des utilisateurs participeront à son évolution.

Enfin, la création d'un site national d'information permet de réaliser des économies d'échelle en évitant à chaque collectivité des développements propres et non harmonisés.

CRITÈRE 4:

Les ressources et moyens ont-ils été utilisés de façon optimale pour mettre en œuvre la pratique en question?

La réalisation du projet repose sur une méthodologie adaptée incluant l'adhésion, et l'engagement des partenaires. Sa mise en oeuvre a été sécurisée d'un point de vue juridique et la collecte des données a fait l'objet d'un processus précis et sécurisé. Huit groupes locaux d'utilisateurs sont chargés de suivre les fonctionnalités du site et de faire remonter les évolutions et aménagements qui mériteraient d'être apportées.

CRITÈRE 5:

Quels sont les impacts/résultats obtenus jusqu'à présent?

Au 1er novembre 2009, le site recense la quasi totalité des établissements d'accueils répartis sur le territoire français. Il améliore le service rendu aux familles en leur proposant, à partir d'un site national unique, une information exhaustive, homogène et gratuite au regard de leurs besoins en matière de mode d'accueil.

C'est un outil national qui permet d'assurer sur bientôt l'ensemble du territoire une mission d'information de proximité en matière d'accueil du jeune enfant et de loisirs.

CRITÈRE 6:

Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'application de la bonne pratique?

Le site mon-enfant.fr est un outil particulièrement innovant et utile aux différents partenaires de la politique d'accueil du jeune enfant (conseils généraux, communes, intercommunalités, associations, entreprises, CAF et CMSA).

Il répond également aux préoccupations des professionnels de la petite enfance en apportant des informations utiles à l'exercice de leur métier.

Il va dans le sens d'une meilleure structuration de l'offre de service voulue par la CNAF en matière de politique familiale.

Le projet concourt également aux objectifs définis par la stratégie de Lisbonne qui oblige les Etats membres à améliorer l'employabilité des parents, et en particulier les conditions d'accueil du jeune enfant. Un des objectifs établis en ce sens prévoit qu'en 2010 au moins 90 pour cent des enfants de plus de trois ans et 33 pour cent de moins de trois ans bénéficient d'un service d'accueil.

Enfin, et surtout, *www.mon-enfant.fr* répond aux demandes des familles qui souhaitent pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Les médias se sont d'ailleurs fait l'écho de leur satisfaction à l'égard de cette nouvelle offre de service.

CRITÈRE 7:

Dans quelle mesure votre bonne pratique se prête-t-elle à une reproduction par d'autres institutions de sécurité sociale?

Le site *mon-enfant.fr* est tout à fait exportable dans le cadre des échanges de bonnes pratiques entre pays. Il sera d'ailleurs prochainement intégré dans le portail de l'Alliance européenne pour les familles.